

que je lui ai posée ce matin, je n'aurais pas été obligé de soulever maintenant cette question.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Golding.)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

316. Traitements du personnel et autres détails de la feuille de paie, \$93,972.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Nous étions à examiner l'article 245 des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

245. Administration, \$623,428.

M. HANSELL: Monsieur le président, ayant à prononcer un important discours et ne disposant que de six minutes pour le faire, je me trouve placé à peu près dans la même situation qu'hier soir, ou l'autre soir. Je m'efforcerais de prononcer mon discours dans ces six minutes, ou en moins de temps, ce qui ne sera pas chose facile. Mes fidèles se plaignent toujours que je parle trop longtemps. Je voudrais traiter brièvement deux aspects du travail du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je tiens à porter ces deux problèmes à l'attention du ministre. Tous se réjouissent, j'en suis sûr que le gouvernement actuel songe à établir certains services de santé au Canada. L'annonce que le premier ministre nous a faite l'autre jour a sans doute plu à l'ensemble de notre population.

Il y a cependant au pays une catégorie de personnes dont font absolument abstraction toutes les lois relatives à la santé adoptées, soit au Parlement, soit dans les assemblées législatives provinciales. Je veux parler des incurables, condamnés au fauteuil roulant ou au lit. Après avoir épuisé toutes ses ressources, la science médicale les a déclarés incurables. Je songe, en particulier, aux victimes de la poliomyélite, aux infirmes de naissance et aux épileptiques. Si j'étais médecin, j'ajouterais à la liste le nom de plusieurs maladies que je ne connais pas. Aucune de ces personnes ne peut compter sur le secours de la médecine ou des médecins. Que fait-on pour elles?

On peut dire: "Que peut-on faire pour elles?" Au point de vue médical, rien sans doute, mais il y a lieu d'en prendre soin. La plupart sont incapables de gagner leur vie ou de s'employer à un travail rémunérateur. Elles retombent donc sur la générosité

[M. MacInnis.]

de parents, d'amis ou d'institutions de charité. En l'absence de ces concours, elles doivent demander l'aide des autorités de secours. On a complètement oublié cette catégorie de citoyens atteints de maladies incurables.

Il n'y en a pas un grand nombre; je ne saurais dire combien il y en a au Canada. Ils sont éparpillés d'un océan à l'autre et sont incapables de sortir pour s'organiser en syndicats ou d'envoyer des gens faire ce travail pour eux afin de pouvoir exercer une pression sur les autorités compétentes. Il y a un peu plus d'un an, une jeune personne de Calgary, M^{lle} Eva Warden, a fondé une association de ce genre. Atteinte de poliomyélite à dix-neuf ans, elle est confinée à un fauteuil roulant. Sa mère est veuve. Que peut donc faire cette jeune fille?

Elle a lancé cette association et reçu de nombreuses demandes de renseignements de toutes les parties du Canada. Elle s'efforce de maintenir cette association en activité afin d'appeler l'attention sur les besoins de ses membres. Je ne sais trop si le ministre prétendra que cette question est du ressort du ministère des Finances, mais je lui demanderais d'étudier la question et de faire adopter une loi si possible, ou d'aider les provinces à adopter une mesure législative quelconque qui empêcherait ces malheureux d'être à la charge de la charité publique.

Ma voix est peut-être celle qui se fait entendre faiblement dans le désert, mais je crois tout de même pouvoir compter sur l'appui unanime de la Chambre et de nos assemblées législatives. Il ne s'agit pas d'un article d'un programme politique, car le nôtre n'en renferme pas de semblable, mais bien d'une mesure humanitaire. Nous devrions tous l'appuyer, et je demande au ministre de l'étudier attentivement.

M. PAUL MARTIN (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je tiens à assurer à mon honorable collègue que c'est précisément ce que je fais.

M. POULIOT: Je souscris sans réserve à ce que l'honorable représentant de Macleod a dit dans son magnifique discours. Je le félicite de nouveau de tout cœur. L'an dernier, j'ai soulevé la même question. Je ne comprends pas l'existence d'une telle lacune à l'égard des infirmes. Les vieillards touchent quelque chose et les mères nécessiteuses reçoivent l'aide des gouvernements provinciaux, mais aucune aide n'est accordée aux infirmes pauvres qui n'ont pas les moyens de participer à un régime quelconque d'assurance.

Je me suis livré à une petite étude, dont je dirai un mot en une autre occasion. Pour